



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 novembre 2011 — N° 69

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée internationale des personnes bénévoles et rend un hommage posthume à M. Claude Major qui a œuvré comme bénévole au sein d’associations de personnes retraitées.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant M. Marcel Cardinal, inventeur.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration concernant la réaffirmation de la position québécoise sur les changements climatiques.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant Mmes Lise Bédard Archambault et Denise Jacques, récipiendaires de la médaille de l’Assemblée nationale du Québec.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant l’impact des coupures au CSSS Jeanne-Mance un an plus tard.

30 novembre 2011

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant M. Jeannot Painchaud, récipiendaire du Prix Samuel de Champlain.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rémy Mailloux, récipiendaire du Prix Persillier-Lachapelle.

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Centre d'activité physique pour adultes de Saint-Hubert.

À 9 h 55, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 870-20111130)

30 novembre 2011

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude du rapport annuel 2010-2011 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik soit déférée à la Commission de la santé et des services sociaux et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 novembre 2011 par M. Villeneuve (Berthier), concernant la circulation de camions commerciaux sur la route 138 à la jonction de l'autoroute 40 entre Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Cuthbert;

(Dépôt n° 871-20111130)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 novembre 2011 par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), concernant l'autoroute 55.

(Dépôt n° 872-20111130)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 intitulé « Vérification de l'optimisation des ressources – Automne 2011 ». Le rapport est accompagné d'une présentation en diaporama de son contenu.

(Dépôt n° 873-20111130)

Dépôts de rapports de commissions

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 29 novembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la pharmacie.

(Dépôt n° 874-20111130)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia), au nom de M. Bérubé (Matane), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 372 citoyens et citoyennes de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, concernant le ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

(Dépôt n° 875-20111130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel (Shefford) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Maltais (Taschereau), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue tous les moustachus du Québec qui, dans le cadre de la campagne Movember, ont courageusement laissé pousser leur moustache tout au long du mois de novembre;

QU'elle souligne le succès de cette initiative, qui prend de plus en plus d'ampleur chaque année au Québec et qui, cette année, a permis de lever plus de 30 millions de dollars au pays pour financer la lutte au cancer de la prostate.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Lapointe (Crémazie), conjointement avec M. Grondin (Beauce-Nord), M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Gauvreau (Groulx), M. Caire (La Peltrie), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Khadir (Mercier) et Mme Beaudoin (Rosemont), présente une motion concernant le Plan Nord; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi donnant suite au discours sur le budget du 17 mars 2011 et à certains autres énoncés budgétaires et édictant la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales;

30 novembre 2011

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment.

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de faire le bilan des auditions tenues dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction, ainsi que les amendements transmis par M. Bergeron (Verchères) et M. Curzi (Borduas).

L'amendement proposé par M. Bergeron (Verchères) est déclaré irrecevable, puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi. L'amendement vise à accorder un pouvoir de vérification au vérificateur général, alors que le projet de loi ne touche pas les pouvoirs du vérificateur général à l'égard de la Commission de la construction.

30 novembre 2011

Les amendements proposés par M. Curzi (Borduas) sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés à la majorité des voix.

Le rapport est adopté.

Adoption

M. Paquet, ministre délégué aux Finances, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

À 12 h 36, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 04.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi abrogeant la Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics et modifiant la Loi sur le régime de négociation collective des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 43 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vue de prolonger certaines mesures d'atténuation des effets de la crise financière de 2008 à l'égard de régimes de retraite visés par cette loi, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée, en conséquence, le projet de loi n° 42 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 28 septembre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières portant sur le Rapport d'évaluation du projet pilote sur les cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. La commission s'est également réunie en séances de travail les 30 mars, 20 et 28 septembre et 5 octobre 2011 relativement à ce mandat. Le rapport contient six recommandations.

30 novembre 2011

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 8 minutes 24 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} décembre 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 03, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} décembre 2011, à 9 h 45.

30 novembre 2011

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 30 novembre 2011, à 15 h 47, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Paquet, ministre délégué aux Finances, Mme Blais, ministre responsable des Aînés, et Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, les représentants du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des Travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 7 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier (*titre modifié*)
- n° 16 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés (*titre modifié*)
- n° 21 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
- n° 22 Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement

Le Président

JACQUES CHAGNON